

Délibération n° 2020-02-006 du 06 février 2020

Validation du calendrier et programme de travail des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances de France compétences pour l'année 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu la délibération n° 2019-02-005 du Conseil d'administration du 14 février 2019 arrêtant le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 6,

Vu la délibération n° 2019-02-005 du conseil d'administration du 14 février 2019 arrêtant le règlement intérieur de la commission Evaluation de France compétences, notamment son article 4.2,

Vu la Proposition de la commission Evaluation du 16 janvier 2020,

Vu la Proposition de la commission Recommandations du 15 janvier 2020,

Vu la Proposition de la commission Audit et finances,

Après en avoir délibéré le 6 février 2020,

Décide :

Article 1

Les programmes de travail et les calendriers proposés par les commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances de France compétences pour l'année 2020 sont approuvés.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 6 février 2020

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER



Annexe 1 : calendrier et programme de travail 2020 de la commission Evaluation

Annexe 2 : calendrier et programme de travail 2020 de la commission Recommandations

Annexe 3 : calendrier et programme de travail 2020 de la commission Audit et finances

Annexe 1 - Proposition de la commission Evaluation relative au calendrier et programme de travail 2020, soumis à la validation du Conseil d'administration

Après examen, la commission Evaluation du 16 janvier 2020 a arrêté ses projets de calendrier et de programme d'études et d'évaluation pour l'année 2020.

La présentation de cette feuille de route est structurée en deux parties :

- i. Le calendrier des séances de la commission au cours de l'année 2020,
- ii. Les différents travaux qui seront lancés (et/ou réalisés) en 2020. Ces travaux sont classés en grandes catégories (Enquêtes qualitatives externalisées / enquêtes quantitatives et qualitatives réalisées en interne/ Synthèses thématiques).

Conformément aux règlements intérieurs du Conseil d'administration et de la commission Evaluation, ces documents sont soumis pour validation au Conseil d'administration de France compétences du 19 décembre 2019.

Fait à Paris, le 16 janvier 2020

Pour la Commission,
M. Philippe Debruyne, Président

Programme et calendrier de travail 2020 de la commission Evaluation

I - COMMISSION EVALUATION : CALENDRIER DE TRAVAIL 2020

Séance du 3 mars 2020

- Méthodologie de mesure des coûts de l'apprentissage et enquêtes 2020.
- Présentation des comptes EFOP par la DARES.
- Discussion des collaborations possibles en matière d'études avec l'association RCO.

Séance du 5 mai 2020

- Plan du Rapport sur l'usage des fonds (RUF).
- Préparation du séminaire avec les observatoires de branche et stratégie ultérieure.
- Résultats enquête Flash sur OF et qualité.

Séance du 1^{er} octobre 2020

- Validation du Rapport sur l'usage des fonds (RUF) et transfert à la commission Recommandation pour la synthèse politique.
- Résultats enquête Flash sur le positionnement préalable.

Séance du 3 décembre 2020

- Programme de travail 2021 (en association avec la DARES et le CEREQ).
- Premiers résultats sur l'analyse des coûts de l'apprentissage.
- Premiers résultats sur une cartographie du recours au CEP – AO.

II - PROGRAMME D'ETUDES ET D'EVALUATION 2020

A. La poursuite des travaux initiés en 2019

- L'enquête Flash sur le positionnement des organismes de formation au regard du référentiel unique de qualité.
- L'appel à recherche sur les modalités pédagogiques et l'ingénierie de parcours dans l'alternance.
- La synthèse sur les enjeux de la réforme « branches et certification professionnelle »
- L'enquête Flash sur le positionnement préalable.
- Exploitation de l'enquête statistique post-CPF et lancement d'appels à recherche.
- Enquête auprès des OPMQ, dans le paysage recomposé des branches : cartographie des acteurs, modalités d'intervention, types de production (avec le CEREQ).

Ces travaux et leurs résultats alimenteront la commission au cours de l'année 2020.

B. Les nouveaux travaux initiés en 2020

1) Deux enquêtes qualitatives externalisées et pilotées par la commission Evaluation

- **Une enquête exploratoire « flash » sur les attentes des entreprises à l'égard des OPCO**

Cette enquête portera sur ce que peuvent attendre les entreprises (de différente taille) de leur opérateur, notamment sur l'analyse des besoins de compétences ; sur l'élaboration du plan de développement des compétences, la définition des stratégies formatives et des modalités pédagogiques pertinentes ; sur l'arbitrage entre contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation ; sur la sélection des OF ; sur la prise en charge des actions ; etc.

Cette enquête Flash a vocation à délivrer des enseignements généraux sur les relations entre entreprises et OPCO. Elle permettra de préparer les enquêtes quantitatives par OPCO prévues par la loi.

- **Une enquête exploratoire « flash » sur les usages des différents outils de reconversion**

Cette enquête visera à interroger des personnes souhaitant se reconvertir sur la perception et l'usage des différents outils disponibles (PTP, PRO A, CEP, Projet démissionnaire...). Il s'agira de repérer la connaissance par les bénéficiaires des différents outils, l'usage qu'ils en font ou projettent d'en faire, au-delà des prescriptions normatives, et d'apprécier leur degré de complémentarité ou de substituabilité.

- **Les nouveaux équilibres économiques des CFA – enquête conjointe avec la commission Recommandations**

Cette enquête cherchera à caractériser les difficultés économiques potentielles que la mise en œuvre de la première campagne de NPEC a pu générer chez certains CFA (nouvelles missions, prise en compte des investissements, CFA « multi-branches », etc.). L'enquête interrogera un ensemble raisonné de CFA, en s'appuyant notamment sur leurs comptes prévisionnels et leurs effectifs provisoires 2020. Il s'agira d'examiner comment les CFA gèrent ces difficultés.

2) Deux enquêtes quantitatives réalisées en interne

- **Analyse de l'usage des certifications inscrites à l'inventaire (exploitation enquête post-CPF).**
- **Analyse de l'implantation et du recours au CEP Actifs occupés.**

Annexe 2 - Proposition de la commission Recommandations relative au calendrier et programme de travail 2020, soumis à la validation du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 15 janvier 2020, la commission Recommandations a arrêté ses projets de calendrier et de programme de travail pour 2020.

Ces derniers sont structurés sur la base de principes suivants :

- 1- Un programme de travail dont les priorités sont liées au calendrier des recommandations « normatives » ;
- 2- Un rendez-vous annuel lié à la préparation du rapport annuel de France compétences sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du CEP, qui pourra être accompagné de recommandations ;
- 3- Une feuille de route plus souple pour les recommandations non normatives « au fil de l'eau », en fonction des besoins qui émergeront. Elle dépendra notamment :
 - des travaux de la Commission Evaluation : les résultats des travaux d'études et d'évaluation pourront en effet donner lieu à des projets de recommandations (projets qui relèveront du périmètre de la Commission Recommandations) ;
 - des remontées de terrain transmises par la Médiatrice (même si celle-ci peut émettre ses propres recommandations, qui ne relèvent pas de la Commission Recommandations) ;
 - des problématiques émergeant à l'occasion de la mise en œuvre opérationnelle des missions de France compétences (par exemple : travaux de France compétences avec les observatoires de branches).

Conformément aux règlements intérieurs du Conseil d'administration et de la commission Recommandations, ces documents sont soumis pour validation au Conseil d'administration de France compétences du 6 février 2020.

Fait à Paris, le 15 janvier 2020

Pour la Commission,
Monsieur Max ROCHE, Président

Programme et calendrier de travail 2020 de la commission Recommandations

I - PROGRAMME DE TRAVAIL 2020

Premier semestre 2020 :

- Emission de recommandations « complémentaires » sur les diplômes ou titres non déjà couverts par les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage au regard des résultats de la procédure initiale.

L'intervention de la commission portera sur :

- la validation de la méthode à utiliser pour les recommandations complémentaires,
 - la préparation des recommandations soumises au Conseil d'administration.
-
- Travaux relatifs au référentiel de priorités pour la satisfaction des demandes de prise en charge au titre du Projet de transition professionnelle (PTP) portant. Ces travaux porteront, notamment, sur les thèmes de la promotion de la mixité professionnelle et de la définition des frais pédagogiques supportés dans le cadre du financement du PTP.

Second semestre 2020 :

- Suivi des premiers travaux sur les coûts de l'apprentissage *via* des enquêtes flash auprès des CFA (et, le cas échéant, émission de recommandations en 2020).
- Emission de recommandations complémentaires relatives au PTP.

II – CALENDRIER DE TRAVAIL 2020

Séance du 23 avril 2020 (date sous réserve) :

- Etat des lieux des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage déterminés par les branches professionnelles sur les diplômes ou titres non déjà couverts.
- Discussion et validation de la méthode à mettre en œuvre à l'appui des recommandations relatives aux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage sur de nouveaux diplômes ou titres à visée professionnelle.

Séance du 3 juin 2020 :

- Préparation de la délibération du Conseil d'administration de juin relative aux recommandations sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.
- Discussions relatives à l'avancée des travaux sur les projets de transition professionnelle.

Séance du 26 novembre 2020 :

- Discussion sur les conclusions des enquêtes flash auprès des CFA sur le financement de l'apprentissage.

Il est proposé d'étudier des situations précises desquelles on peut retirer des enseignements en vue du prochain exercice 2022 :

- le surcoût lié aux nouvelles missions des CFA ;
 - les investissements dans les NPEC ;
 - le périmètre de décision des branches en matière de NPEC.
- Préparation de la délibération du Conseil d'administration relative aux projets de de transition professionnelle.

Séance du 16 décembre 2020 :

- Définition de la feuille de route 2021 de la commission.

Annexe 3 - Proposition de la commission Audit et finances relative au calendrier et programme de travail 2020, soumis à la validation du Conseil d'administration

Compte tenu :

- du calendrier comptable, d'une part,
- et de l'intérêt d'adopter en même temps la répartition financière et le budget (dont le budget d'intervention qui traduit la répartition financière), d'autre part,

une feuille de route récurrent, structurant le travail de la commission Audit et finances autour de la préparation de deux Conseils d'administration se tenant courant juin et courant octobre, a été arrêté en 2019.

Pour la Commission Audit et Finances, cela se traduit par :

1) Les réunions récurrentes suivantes :

1.1. Une commission (si besoin deux) fin mai / début juin, qui traitera :

- l'arrêté des comptes de l'établissement au titre de l'année N-1 : le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice N-1 et à la constitution de réserves, et la certification légale des comptes ;
- le suivi de l'exécution du budget de l'année N ;
- l'affectation des excédents constatés auprès des OPCO et des associations Transitions Pro ;
- l'examen annuel de la politique de contrôle et d'audit interne ;

1.2. Une commission (si besoin deux) en septembre/octobre, qui traitera :

- la répartition des flux financiers pour l'année N+1, dont la fixation d'un niveau maximal de prise en charge éligible à la péréquation interbranches ;
- le budget initial d'intervention et de fonctionnement / investissement de l'établissement pour l'année N+1 ;
- le cas échéant, le budget rectificatif de l'année N.

2) Les réunions non-récurrentes :

Les besoins plus ponctuels mentionnés *supra* qui ne pourraient pas, le cas échéant, être traités lors de ces rendez-vous réguliers, pourront l'être à l'occasion d'autres **réunions supplémentaires** de la commission, selon le caractère d'urgence ou l'ordre du jour des réunions.

Conformément à cette feuille de route récurrente, et en vue de préparer les points envisagés à l'ordre du jour du Conseil d'administration de mars 2020, le programme et le calendrier de travail suivant sont soumis pour validation au Conseil d'administration de France compétences du 6 février 2020.

Fait à Paris, le 11 décembre 2019.

Pour la Commission,
Madame Georgette BREARD, co-Présidente
Monsieur David MARGUERITTE, co-Président

Programme et calendrier de travail 2020 de la commission Audit et finances

Séance du 11 mars 2020 :

- Information sur le plan pluriannuel d'action achats et des marchés.
- Présentation de la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences contrôle interne.
- Principes de comptabilité analytique.

Séance du 9 juin 2020 :

- Arrêté des comptes de l'établissement au titre de l'année 2019 : le bilan annuel, le compte de résultat, et les décisions relatives à la fixation, à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 et à la constitution de réserves, et la certification légale des comptes.
- Suivi de l'exécution du budget de l'année 2020.

Séance du 2 octobre 2020 :

- Répartition des flux financiers pour l'année 2021, dont la fixation d'un niveau maximal de prise en charge éligible à la péréquation interbranches.
- Budget initial d'intervention et de fonctionnement / investissement de l'établissement pour l'année 2021.
- Le cas échéant, le budget rectificatif de l'année 2020.

D'autres réunions de la commission pourront être programmées au second semestre, au regard des sujets d'actualités ou demandes spécifiques du Conseil d'administration ou à l'initiative du Président de la commission.